

Lettre d'information du Bureau tarifaire

Olten, le 12 juillet 2010

Rapport du Bureau des tarifs du 1 juillet 2010

De: **Domaine Tarifs et conventions**

Destinataires: **Aux présidentes et présidents et aux délégués tarifaires des sociétés cantonales de médecine et des sociétés de discipline médicale
Aux présidentes et présidents des organisations faitières**

Nouveau membre du CC pour le domaine Tarifs et Conventions

Le Dr Remo Osterwalder, nouveau membre du Comité central, remplace Madame le Dr Marie Christine Peter-Gattlen pour épauler le domaine Tarifs et conventions. Il siègera par ailleurs aussi à la commission CPI / CPT de Tarmed Suisse.

Projet FUTURO

Urs Zanoni, directeur de mediX zürich, a présenté au bureau tarifaire le projet FUTURO consacré en premier lieu aux soins intégrés des malades chroniques traités en cabinet de médecine de famille. Le personnel non médical au bénéfice d'une formation complémentaire spécifique doit assumer une fonction générale de base importante pour la prise en charge de ce groupe de patients afin de délester le médecin de famille d'une partie de sa charge de travail. Ce projet comprend également une plateforme de service et de conseil basée sur l'internet et destinée aux médecins de famille, et des applications informatiques intelligentes mises en réseau.

Ce projet, réfléchi et élaboré en détail, pose les conditions requises pour une application étendue de la gestion des soins chroniques, et pourrait ainsi ouvrir la voie vers une nouvelle orientation de la médecine de famille.

L'objectif est d'indemniser les prestations déléguées aux assistantes médicales par une position TARMED; c'est-à-dire en tant que prestation non médicale

TARMED Suisse

Informations de l'organe de direction

L'organe de direction a décidé de repousser à mi-septembre 2010 la date à laquelle la nouvelle version 1.08 du TARMED sera soumise au Conseil fédéral car H+ estime que les coûts d'implémentation d'une nouvelle version sont supérieurs à l'utilité de cette dernière. Il s'agit

désormais de tenter d'apporter quelques modifications importantes dans la nouvelle version et de les approuver d'ici là. La version 1.08 doit entrer en vigueur au 1^{er} mars 2011.

La foire aux questions (FAQ) du site de santésuisse mentionne dans une des questions répertoriées que santésuisse recommande aux caisses d'accepter une position tarifaire analogique fictive, avec une valeur du point tarifaire nettement plus basse, à la place de la position TARMED reconnue. Interrogée à ce sujet par la FMH lors de la séance de l'organe de direction, santésuisse a répondu que rien ne l'empêchait d'émettre une recommandation de facturer de telles positions tarifaires analogiques. Nous avons pris note de cette réponse.

Révision de la structure tarifaire TARMED

Depuis la rencontre au sommet du 29 avril avec les représentants de santésuisse, peu de choses ont évoluées, et en particulier la FMH attend toujours l'ensemble de règles annoncé pour la mi-juin par santésuisse sur les coûts globaux et la marche à suivre sur ce point.

La révision (actuellement encore) unilatérale de la structure tarifaire Tarmed présentée par la FMH fait en revanche l'objet d'une première ébauche élaborée en interne que le domaine Tarifs et Conventions est en train d'affiner et de finaliser. Une première séance de concertation (au niveau technique) aura lieu le 9 juillet 2010 avec H+, après que l'on se soit mis d'accord au niveau politique sur la procédure commune à suivre.

La révision de la FMH reprend le concept convenu lors de la rencontre au sommet précitée: la phase I continuera à être dédiée à la gestion du tarif alors que la phase II sera consacrée à vérifier et à remanier 20 sociétés de discipline médicale et leurs dix positions occasionnant les coûts les plus élevés. Les sociétés de discipline médicale concernées seront étroitement associées aux travaux sur le tarif. Lors de cette phase II, on s'attèlera également à élaborer les modifications tarifaires nécessaires à une amélioration spécifique de la prise en compte des médecins de premier recours (chapitre propre à la médecine de premier recours, nouvelles positions pour les médecins de famille et d'autres mesures). Lors de la phase III, il sera question d'adapter les modèles de coûts basés sur le Tarmed. La feuille de route ambitieuse prévoit de finir le projet d'ici l'été 2011, en l'occurrence pour la nouvelle version 1.09.

Journée des délégués tarifaires sur la révision de la structure tarifaire TARMED, le 20 octobre 2010

L'organisation de la journée des délégués tarifaires, dont se chargent conjointement le bureau tarifaire et le domaine Tarifs et conventions, bat son plein. Il est prévu d'ouvrir la rencontre par un exposé introductif suivi de quatre Workshops traitant différentes questions sur la révision de la structure tarifaire. La journée s'achèvera sur les comptes rendus des ateliers et le coup d'envoi de la révision tarifaire. Le programme complet sera disponible fin août.

Projet Reason For Encounter (RFE)

La phase pilote du projet RFE durera jusqu'à fin 2010. Jusqu'à présent, 5 à 15 % des médecins ont déjà pris part à la saisie des codes RFE.

Vous trouverez les réponses aux questions les plus fréquentes autour des huit codes ou sur le projet en général sur le site (en allemand) suivant: <http://www.reasonforencounter.ch/>. Vous y trouverez également le formulaire de contact pour participer à la saisie des codes RFE. Plus de médecins prendront part dès maintenant à cette étude, plus la qualité des données et la rapidité avec laquelle on pourra les utiliser sera bonne. Ces données permettront également de comprendre les raisons d'éventuels changements dans la demande de prestations ambulatoires et hospitalières au cours de ces prochains mois et de ces prochaines années. Il est donc primordial, car aujourd'hui apparemment la recherche concomitante de Swiss DRG ne s'occupera pas de cet important secteur

Projet EAE

Le Comité central et l'Assemblée des délégués ont approuvé le papier de position EAE élaboré par le groupe de travail.

Rapport CPI / CPT et PaKoDig

Comme mentionné plus haut, H+ n'est pas satisfait de l'actuelle version 1.08 et refuse de l'approuver. Lors de la dernière séance de la CPT, le 30 juin 2010, aucune proposition n'a été acceptée. Il reste ainsi encore une séance de la CPI / CPT (le 18 août 2010) pour se mettre d'accord sur les propositions en suspens.

Les travaux au sein du groupe de travail «valeur intrinsèque» se déroulent jusqu'à présent bien. D'autres domaines de la FMH (ISFM et DDQ) ainsi que diverses sociétés de discipline médicale seront vraisemblablement associés au projet cet automne.

Le modèle d'indemnisation indépendante de la marge proposé par la FMH

Nous avons déjà eu l'occasion de pointer du doigt l'imperfection, le manque de précision et les conclusions douteuses tirées des études de la HELSANA et du Surveillant des prix dans le n°26-27 / 2010 du BMS paru le 30 juin 2010. Les assureurs et les pouvoirs publics jouent là avec les mauvaises cartes! Dans ces deux études, le contrôle de la suppression des marges prend des formes concrètes. Tôt ou tard, les marges seront si basses que même la propharmacie sera limitée. Nous travaillons d'arrache-pied à l'amélioration de notre modèle d'indemnisation indépendante de la marge. Nos calculs et analyses indiquent des perspectives intéressantes pour le corps médical mais aussi pour l'avenir de la propharmacie. Les discussions avec SantéSuisse pour sonder le terrain ont montré que ce modèle peut permettre de sortir de l'impasse.